

## **REGLEMENT DU JEU CONCOURS**

**« Oscaro et SGS ObjectifCode financent votre permis de conduire »**

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

La société OSCARO.COM S.A. inscrite au RCS de Paris sous le numéro 434 474 284, dont le siège social est situé 34, Avenue des Champs Elysées 75008 Paris, France ; ci-après dénommée, OSCARO, organise sur sa page Facebook un jeu, sans obligation d'achat intitulé « Oscaro vous offre un permis de conduire » qui débutera le Lundi 18 Décembre 2017 à 00h01 et prendra fin le dimanche 31 Décembre 2017 à 23h59.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine et Corse et disposant du matériel et d'une liaison permettant l'accès à Internet. Sont exclues toutes personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, ainsi que les salariés et représentants des sociétés participantes à l'opération.

La participation ne pourra se faire que par voie électronique sur la page Facebook Oscaro. Aucune personne ne pourra gagner plus d'un lot pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation décrites dans le présent règlement, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non attribution de la dotation éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Jeu uniquement réservé aux candidats participants. Offre de financement soumise à condition à hauteur de 1200 € et valable jusqu'au 31 décembre 2017. Ce jeu est organisé par la SAS SGS AUTOMOTIVE SERVICES et Oscaro. Les dotations mises en jeu sont 3 permis de conduire d'une valeur maximum de 1 200 TTC par permis.

### **ARTICLE 3 : DOTATIONS**

Le Jeu se déroule sous la forme d'un tirage au sort.

2 lots différents sont à gagner :

- Le financement de 3 permis de conduire limités à la somme de 1200€ TTC
- Un coupon de 10€ pour 100€ d'achat pour chaque participant (hors frais de livraison)

#### **ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DU JEU**

Le principe du Jeu est le suivant :

Le Jeu est accessible pour toute personne possédant un compte Facebook.

Le participant se verra proposer 3 questions relatives au quiz « « Oscaro et SGS ObjectifCode financent votre permis de conduire ». Celles et ceux qui auront répondu correctement aux 3 questions, seront éligibles au tirage au sort.

Les gagnants tirés au sort seront contactés directement par mail.

#### **ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION**

La participation au Jeu n'est soumise à aucune obligation d'achat.

Le Jeu est soumis à l'acceptation des conditions de participation.

#### **ARTICLE 6 : NOMBRE DE PARTICIPATIONS**

Aucune personne ne pourra gagner plus d'un lot pendant toute la durée du Jeu

Toute participation est strictement personnelle. Si la dotation est attribuée au gagnant. Elle est cessible uniquement si : de la même famille avec envoi des deux CNI (vainqueur et bénéficiaire) et uniquement pour un chèque envoyé à l'auto-école avec un devis de la part du vainqueur et aux deux noms (bénéficiaire et vainqueur), ou à défaut uniquement au nom du bénéficiaire.

La participation emporte l'acceptation pleine et entière des termes et conditions du présent règlement.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses postales ou e-mail différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

#### **ARTICLE 7 : DÉSIGNATION DU GAGNANT**

Le avec Jeu est basé sur le principe d'un quiz avec tirage au sort concernant le lot relatif au financement du permis de conduire. Pour les coupons, tous seront contactés par mail.

Le tirage au sort sera effectué le Mercredi 03 Janvier 2018.

## **ARTICLE 8 : REMISE DE LA DOTATION**

Concernant le financement des 3 permis de conduire :

Les gagnants seront contactés par mail. Il leur sera demandé de nous communiquer leur adresse postale située en France, à laquelle sera envoyée la dotation et leur numéro de téléphone.

Les vainqueurs recevront un chèque à leur domicile sous réserve de faire parvenir aux équipes SGS ObjectifCode une facture, à leur nom, venant d'une auto-école. Autrement, le chèque sera envoyé à l'auto-école dont le vainqueur aura fait parvenir aux équipes SGS ObjectifCode un devis à son nom.

Sans identification possible des coordonnées d'un gagnant ou sans possibilité de le contacter dans les 48H, ce dernier sera disqualifié et la dotation sera perdue et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

Le gagnant autorise toutes vérifications strictement nécessaires à la remise de cette dotation concernant son identité et son domicile (adresse postale et/ou numéro de téléphone).

La dotation est attribuée au gagnant. Elle est cessible uniquement si le bénéficiaire est un membre de la même famille avec envoi des deux CNI (vainqueur et bénéficiaire) et uniquement pour un chèque envoyé à l'auto-école avec un devis de la part du vainqueur et aux deux noms (bénéficiaire et vainqueur), ou à défaut uniquement au nom du bénéficiaire.

Concernant les coupons de réduction :

Toute personne se contactée par mail à la fin du jeu et recevra le coupon. Ce dernier sera valable du 04/01/2018 au 30/06/2018.

## **ARTICLE 9 : DÉPÔT LÉGAL ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de la mécanique du Jeu, du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer au Jeu et, le cas échéant, de l'obtention des dotations et attachées.

## **ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS**

La responsabilité de la Société OSCARO ne saurait être encourue, si pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. La responsabilité de la Société OSCARO ne pourrait être engagée si une personne :

- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain,

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit.

La société OSCARO ne pourra être tenu comme responsable, dans le cas d'incidents survenus sur le matériel ou le réseau du client, et rendant impossible sa participation au jeu.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

#### **ARTICLE 11 : DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La Société OSCARO se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelle que forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

#### **ARTICLES 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées.

#### **ARTICLE 13 : CONTESTATION / RÉCLAMATION**

Toute contestation ou réclamation relative à l'opération, à son déroulement, à la dotation attachée, et/ou au présent règlement et ses éventuels avenants devra impérativement être adressée par mail à l'adresse suivante : [service.juridique@oscaro.com](mailto:service.juridique@oscaro.com).

Toute contestation ou réclamation effectuée conformément aux stipulations citées ci-dessus sera prise en considération, sous réserve de réception du courrier par la Société Organisatrice, dans un délai de 1 (un) mois, à compter de la date de clôture de l'opération.

#### **ARTICLES 14 : LITIGE**

La Société OSCARO tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Le participant admet sans réserve que le simple fait de participer au Jeu régi par le présent règlement le soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait d'une participation au Jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

#### **ARTICLES 15 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données le concernant.

Chaque participant peut exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société OSCARO à l'adresse suivante : OSCARO, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du Bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92230 Gennevilliers ou par mail à [libertes@oscaro.com](mailto:libertes@oscaro.com).

#### **ARTICLE 16 : AUTORISATIONS**

L'adresse email de chaque participant collectée par la Société OSCARO dans le cadre du Jeu, fera l'objet, d'une transmission à la Société et ce uniquement pour les besoins du tirage au sort et ne sera ni conservée, ni utilisée à d'autres fins que ce tirage par la société Kontest.

#### **ARTICLE 17 : REMBOURSEMENT**

Sur demande écrite adressée à OSCARO.com, les frais engagés pour la participation au présent jeu, hors achat de produit, seront remboursés sur la base d'une communication internet d'une durée maximale de 3 minutes.

La demande écrite doit être adressée à OSCARO, Service Marketing, bâtiment A1, 6 route du bassin n°1, Port de Gennevilliers, 92 230 Gennevilliers avant le / /2018 (cachet de la poste faisant foi) et à condition de produire un justificatif démontrant l'heure, la durée et le coût de la connexion.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas

contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.